

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE988

présenté par  
M. Rebeyrotte

-----

### ARTICLE 6

A la fin du deuxième alinéa, substituer aux mots :

« ou des coûts de l'énergie »

les mots :

« et, le cas échéant, des coûts de l'énergie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de préciser la rédaction en ne prévoyant que des clauses de renégociation portant sur le coût de l'énergie puissent uniquement être mises en oeuvre « le cas échéant ».